|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C25/80-F** |
| **31 mai 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| PROPOSITION VISANT À POURSUIVRE LE PROCESSUS DU SMSI APRÈS 2025 | |
| **Objet**  Dans la présente contribution, il est proposé de souligner combien il est important, dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) par l'Assemblée générale des Nations Unies, de poursuivre le processus du SMSI en tant que plate-forme permettant d'atteindre les objectifs énoncés dans le Pacte numérique mondial ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD).  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **examiner** la présente contribution et à **prendre les mesures** appropriées.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Site web du* [*GTC-SMSI/ODD*](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Pages/default.aspx#/fr)*;* [*Résolutions A/RES/70/125*](https://docs.un.org/fr/A/RES/70/125)*,* [*A/RES/70/1*](https://docs.un.org/fr/A/RES/70/1)*,* [*A/RES/77/150*](https://docs.un.org/fr/A/RES/77/150)*,* [*A/71/212*](https://docs.un.org/fr/A/71/212)*,* [*A/70/299*](https://docs.un.org/fr/A/70/299)*,* [*A/RES/73/218*](https://docs.un.org/fr/A/RES/73/218) *de l'Assemblée générale des Nations Unies; Rapport du Secrétaire général de l'ONU (*[*Document A/70/684*](https://docs.un.org/fr/A/70/684)*);* [*Résolution E/RES/2024/13*](https://docs.un.org/fr/E/RES/2024/13) *du Conseil économique et social de l'ONU;* [*Résolutions 140*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-140-f.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022),* [*172*](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Documents/Resolution172-PP10.pdf) *(Rév. Guadalajara, 2010),* [*71*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) *(Rév. Bucarest 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolutions 1332*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0141/fr) *(modifiée en 2024) et* [*1334*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0120/fr) *(modifiée en 2023) du Conseil;* [*Résolution 30*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/tdc/D-TDC-WTDC-2022-PDF-F.pdf) *(Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications;* [*Résolution 75*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.75-2022/fr) *(Rév. Genève, 2022) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT);* [*Résolution 61-3*](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.61-3-2023/fr) *(Rév. Dubaï, 2023) de l'Assemblée des radiocommunications;* [*Déclaration du SMSI+10*](https://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2F.pdf) *sur la mise en œuvre des résultats du SMSI;* [*Vision du SMSI+10 pour l'après-2015*](https://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2F.pdf#page=21)*;* [*Examen final des cibles du SMSI*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf)*;* [*Rapport du SMSI+10*](https://www.itu.int/en/itu-wsis/Documents/WSIS+10Report.pdf)*: Contribution de l'UIT sur dix ans à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI (2005‑2014);* [*Feuille de route*](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0014/fr) *pour les activités de l'UIT visant à contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;* [*Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)+20*](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-s%2Fmd%2F22%2Fcl%2Fc%2FS22-CL-C-0059!!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK)*: le SMSI après 2025 – Feuille de route pour le SMSI+20;* [*Résultats finals du Sommet de l'avenir*](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-pact_for_the_future_adopted.pdf)*;* [*Document C25/61*](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0061/fr) *du Conseil, dans lequel figure le rapport de la Secrétaire générale sur le SMSI+20 sur la* [*contribution de l'UIT à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI et rôle de l'UIT dans la réalisation des ODD*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0060/fr) | |

# I Introduction

L'UIT a lancé le processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à la suite d'une proposition formulée par la Tunisie à la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis en 1998. L'Union continue de jouer un rôle de premier plan dans le processus du SMSI, en organisant le Forum annuel du SMSI et en tenant à jour la base de données sur l'inventaire des activités du SMSI, pour ne citer que ces exemples.

Le rapport de l'UIT (Document 61 du Conseil de l'UIT) fournit une analyse détaillée des réalisations accomplies et des problèmes rencontrés au cours de cette période de 20 ans, auquel les États Membres peuvent souscrire.

Le principal objectif du SMSI est d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, dans laquelle chacun peut créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir. Malheureusement, force est de constater que cet objectif n'a pas été universellement atteint, puisque 2,6 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'Internet. Le processus du SMSI est étroitement lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et constitue un moteur de la mise en œuvre de ce programme.

Une attention particulière a été accordée à la réduction de la fracture numérique, en particulier entre le Nord et le Sud, et à la réalisation de progrès dans tous les domaines, y compris les questions ayant trait aux aspects géographiques et à l'égalité hommes‑femmes.

Malheureusement, si des progrès sont accomplis dans certains domaines en vue de réduire la fracture numérique, l'écart ne cesse de se creuser avec le développement de technologies de l'information et de la communication (TIC) nouvelles et émergentes, y compris l'intelligence artificielle.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a estimé que moins d'un quart des Objectifs de développement durable (ODD) ont été atteints au cours des dix dernières années. En outre, le fait que les intérêts des pays en développement soient ignorés est un obstacle majeur à l'évaluation des effets de la mise en œuvre des résultats du Sommet.

Nous estimons que les objectifs énoncés dans le Pacte numérique mondial sont pleinement intégrés dans les grandes orientations du SMSI et qu'il n'y a donc pas lieu de créer une nouvelle institution spécialisée, car cela ne ferait qu'engendrer des doubles emplois et entraîner des dépenses inutiles alors que les ressources sont limitées. C'est ce qui ressort précisément des tableaux de correspondance SMSI-ODD et SMSI-ODD-Pacte numérique mondial élaborés par l'UIT et le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS).

Par conséquent, il faut appuyer la poursuite du processus du SMSI après 2025, en mettant l'accent sur la sécurité et l'accessibilité technologique des produits numériques, en ce qu'il offre les bases nécessaires pour atteindre les ODD ainsi que les objectifs du Pacte numérique mondial.

Nous reconnaissons le travail considérable que le Secrétariat a fourni pour élaborer le rapport sur le SMSI+20 et nous le remercions d'avoir tenu compte des observations et des suggestions soumises par la Fédération de Russie lors de la réunion du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD (GTC-SMSI/ODD). Dans le même temps, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que le rapport de l'UIT à la réunion d'avril de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement n'a pas été publié sur le site web du GTC-SMSI/ODD comme annoncé, ce qui pourrait être interprété, malheureusement, comme revenant à exclure les membres de l'UIT de l'examen des documents envoyés par le Secrétariat aux organisations extérieures.

# II Propositions

2.1 Souscrire au rapport SMSI+20 de la Secrétaire générale sur la contribution de l'UIT à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI et son rôle dans la réalisation des ODD, et recommander de le soumettre au Forum SMSI+20 qui se tiendra en juillet 2025.

2.2 Dans le cas où le rapport serait révisé compte tenu des résultats du Forum du SMSI, publier le rapport tel que révisé sur le site web du GTC-SMSI/ODD avant de l'envoyer à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et aux Nations Unies, afin que des commentaires puissent être formulés.

2.3 Appuyer le maintien de la tenue annuelle du Forum du SMSI et du Forum sur la gouvernance de l'Internet après 2025, et préciser le mandat de ce dernier en ce qui concerne l'élaboration de recommandations et de documents finals plus concrets.

2.4 Utiliser les dispositions énoncées dans la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015 qui ont été approuvées lors de la manifestation de haut niveau SMSI+10 de 2014 pour élaborer une vision du SMSI après 2025 dans le cadre de la préparation de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2025, compte tenu de la pertinence et de l'utilité de ces dispositions dans les circonstances actuelles.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_